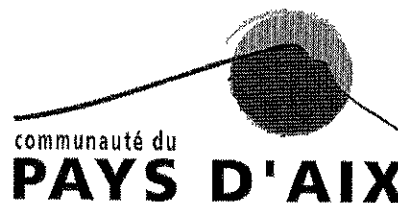


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131010-2013_A163-DE
Date de télétransmission : 16/10/2013
Date de réception préfecture : 16/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A163

OBJET : Interventions économiques - Attribution d'une subvention d'investissement au bénéfice du Syndicat Mixte de l'Arbois pour l'année 2013

Le 10 octobre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au chapiteau Kiffa à Vitrolles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dabha - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCÉL Joël - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GERARD Jacky suppléé par DUFFAU Josiane - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MARTIN Richard suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIN Jacky - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BENON Charlotte donne pouvoir à GERACI Gérard - BONFILLON Jean donne pouvoir à GOUIRAND Daniel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCÉL Joël - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à BOYER Michel - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - FOUQUET Robert donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GARÇON Jacques donne pouvoir à CHEVALIER Eric - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à PIERRON Liliane - JOUVE Mireille donne pouvoir à CHARDON Robert - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre - MATAS Henri donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MERGER Reine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MICHEL Claude - TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine - TONIN Victor donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - DAGORNE Robert - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - JAUME Emmanuelle - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - POTIE François - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

06_2_03

CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2013

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement Economique et Emploi – Interventions Economiques

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement au bénéfice du Syndicat Mixte de l'Arbois pour l'année 2013.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Syndicat mixte de l'Arbois, au titre de son programme d'investissement 2013 adopté par ses membres, sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention d'investissement de 443.420 € soit 38% du montant de l'assiette exigible.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix est membre du Syndicat Mixte de l'Arbois (SMA) depuis le 1^{er} janvier 2001, date à laquelle la Communauté d'agglomération s'est substituée au sein de cet organisme aux Communes d'Aix-en-Provence et de Vitrolles. Le SMA est composé aujourd'hui de trois collectivités : le Conseil Général des Bouches-du-Rhône (dont la part est de 57 %), la Communauté du Pays d'Aix (pour 38 %) et le Conseil Régional PACA (pour 5 %).

A ce titre, la CPA est tenue, réglementairement, de verser une cotisation au syndicat mixte, d'un montant fixé tous les ans sur la base du budget primitif approuvé par le comité syndical. Ladite cotisation se compose d'une part de fonctionnement et d'une part d'investissement. Cependant, jusqu'en 2010, la dépense correspondant

à la cotisation était imputée, conformément à la nomenclature en vigueur, sur la section de fonctionnement du budget communautaire. Depuis 2011, ce montant est réparti sur les sections d'investissement et de fonctionnement, sachant que la part d'investissement doit être présentée comme une demande de subvention soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le Syndicat Mixte de l'Arbois est en charge de l'aménagement, de la gestion et de l'animation du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée.

Acteur majeur dans le domaine de l'économie verte, celui-ci présente une concentration unique en France d'entreprises, de laboratoires de recherche et de structures d'aide à l'innovation. En effet, le technopôle accueille à ce jour 110 entreprises (dont une trentaine de start-ups), 10 laboratoires de recherche, 1 école d'ingénieurs, le Master Sciences de l'Environnement et de la Terre (Aix-Marseille III), 1 pépinière d'entreprises, 5 pôles de compétitivité, 2 PRIDES, 3 plates-formes technologiques et 4 centres de ressources. L'ensemble de ces structures couvre principalement 3 domaines de compétence :

- gestion de l'eau et des déchets ;
- énergies renouvelables et éco-construction ;
- surveillance environnementale et gestion des risques.

Au-delà de sa mission d'accueil, de fédération et d'animation des structures hébergées, le SMA a un véritable rôle d'aménageur et de créateur d'immobilier d'entreprises. Son action d'investissement et d'aménagement s'étend aujourd'hui sur trois zones couvrant une surface de 205 ha au total :

(1) ZAC du Petit Arbois (zone existante – 75 ha – 60.000 m² SHON) :

Opérations nouvelles : 901.000 €

- Aménagement paysager des abords des bâtiments Pasteur, Villemin et Martel
- Création de bassins de rétention (2^{ème} partie – Loi sur l'Eau)
- Travaux d'adaptation du bâtiment Henri Poincaré (Hôtel de la Compétitivité)
- Extension du Pavillon Trocadéro (3^{ème} partie)
- Réhabilitation thermique du bâtiment de l'horloge
- Réhabilitation des bâtiments Pasteur, Marconi, Laennec
- Création d'une ombrière pour le restaurant inter-entreprises.

Réaffectation du report : 5.516.244 € sur 6.764.053 €, concernant notamment :

- des études d'aménagement de la ZAC,
- des opérations de viabilisation,
- des aménagements de voirie et de parkings,
- signalétique, éclairage, arrêts de bus, mobilier urbain, cadre de vie
- l'installation du Très Haut Débit,
- la création de bassins de rétention (l'eau sur l'eau),
- l'amélioration de la protection incendie,
- l'extension du bâtiment Trocadéro,
- la réhabilitation de certains bâtiments.

(2) Domaine du Tourillon (90 ha - 150.000 m² SHON) : 616.467 €

- Etudes de création de ZAC en cours
- Démarrage des études de faisabilité

(3) Domaine de la Gare TGV (40 ha – 100.000 m² SHON) : 2.273.147 €

- Suite des études et acquisitions foncières concernant le desserte de la ZAC
- Entrée en phase de réalisation en 2013 (avance remboursable à l'aménageur de la ZAC)
- Etudes sur la desserte

(4) Equipement du Syndicat Mixte de l'Arbois : 124.615 €

- Acquisition de matériels informatiques et de logiciels
- Mobilier et matériels
- Renouvellement de véhicules.

(5) Emprunts et Dettes : 1.104.459 €

- Annuité en capital à rembourser
- Ligne de trésorerie
- Dépôts et cautionnements.

Sur cette base, des participations étaient demandées aux collectivités membres à hauteur de 2.846.896 € en complément de leur cotisation au titre du fonctionnement du SMA.

Cette contribution de 2 846 896€ recouvrait les opérations suivantes :

1 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT

ZAC DU PETIT ARBOIS 565 000 €

Aménagement de zone 365 000 €

Réhabilitation et équipement de bâtiments 200 000 €

2 AMENAGEMENT ZAC DE LA GARE 1 680 000 €

Avance remboursable à l'aménageur 1 500 000 €

Etudes sur la desserte de la ZAC 80 000 €

Acquisitions foncières pour la desserte 100 000 €

3 AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET ANNEXE 300 000 €

Préfinancement de l'opération de construction
du bâtiment Henri Poincaré

4 DETTE :ANNUITE EN CAPITAL A REMBOURSER 301 896 €

Total 2.846.896 €

Participations demandées aux collectivités membres		
Conseil Général	1.622.731 €	57 %
Communauté du Pays d'Aix	1.081.820€	38 %
Conseil Régional	142.345 €	5 %

Nom	Domaine d'activités	Subvention d'investissement N-1	Budget global d'investissement	Subvention d'investissement sollicitée	Subvention d'investissement proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
Syndicat Mixte de l'Arbois	Aménagement	479 981 €	10 874 127 €	1 081 820 €	1 081 820 €	non

Néanmoins, en date du 4 octobre 2013, le SMA a notifié à la CPA une décision selon laquelle le Syndicat Mixte n'appellera pas en 2013 la participation des membres y afférent (1.680.000 €). car il est toujours en attente de l'arrêté préfectoral d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau et de défrichement, qui devrait être signé dans le courant du premier semestre 2014. Une Décision Budgétaire Modificative sera donc présentée lors du comité syndical du 11 octobre, afin de réduire les crédits prévisionnels affectés et les recettes afférentes.

La contribution 2013 des membres à la section d'investissement du SMA sera donc réduite :

Participations demandées aux collectivités membres		
Conseil Général	665.131 €	57 %
Communauté du Pays d'Aix	443.420 €	38 %
Conseil Régional	58.345 €	5 %

Nom	Domaine d'activités	Subvention d'investissement N-1	Budget global d'investissement	Assiette initiale d'investissement	Assiette recalculée	Subvention d'investissement sollicitée	Convention d'objectifs Oui/non
SMA	Aménagement	479 981 €	10 874 127 €	2.846.896 €	1.166.896 €	443.420 €	non

Visas :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5721-2 relatif aux syndicats mixtes ;

VU la délibération n° 2001_A124 du Conseil communautaire du 17 décembre 2001 relative à l'approbation des statuts modifiés de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois et de la participation de la CPA ;

VU la demande de subvention d'investissement formulée par le SMA le 24 juillet 2013 ;

VU l'avis de la Commission du Développement économique du 12 septembre 2012 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 ;

VU la sollicitation du Directeur Financier du SMA en date du 4 octobre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'investissement de 443 420 € au Syndicat Mixte de l'Arbois pour la réalisation du programme d'investissement 2013 adopté par ses membres ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération ;
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne 3A-20418 qui présente les disponibilités nécessaires ;



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Titulaires du Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	10

L'an deux mille treize et le vingt-cinq du mois de mars à 15 Heures 00.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement, d'Équipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois, s'est réuni au domaine du Petit Arbois, sur les convocations adressées à ses membres par le Président, Monsieur Alexandre MEDVEDOWSKY, le 14 mars 2013.

Étaient présents :

- ❖ Mrs Alexandre MEDVEDOWSKY, Roger TASSY, Mario MARTINET du Conseil Général des Bouches-du-Rhône (Titulaires)
- ❖ M. Daniel CONTE du Conseil Général des Bouches-du-Rhône (Suppléant)
- ❖ Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mrs. Jean-Claude MONDOLONI, Jean-Marc PERRIN, Jean-Claude PERRIN de la Communauté du Pays d'Aix (Titulaires)
- ❖ Mme Danielle LONG de la Communauté du Pays d'Aix (Suppléante)
- ❖ M. Hervé GUERRERA du Conseil Régional PACA (Suppléant)
- ❖ M. Gérard BONNET de la C.C.I.M.P (Titulaire)

N° 2013 - 0074 : BUDGET PRIMITIF 2013 (avec affectation du résultat 2012)

Vu les instructions budgétaires M14 et M4,

Vu la Délibération n° 2013-0065 du 22 février 2013 portant débat d'orientation budgétaire - Exercice 2013,

Vu la Délibération n°2013-0069 du 25 Mars 2013 portant adoption du Compte Administratif 2012,

Vu la Délibération n°2013-0070 du 25 Mars 2013 portant adoption du Compte de Gestion 2012,

Vu la Délibération n°2013-0071 du 25 Mars 2013 portant Affectation du Résultat 2012,

Vu la Délibération n°2013-0072 du 25 Mars 2013 modifiant les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement.

Conformément aux orientations budgétaires présentées le 22 Février 2013, le budget qui vous est soumis a pour objectif de contribuer à renforcer la lisibilité et l'attractivité du Technopôle de l'Environnement Arbois Méditerranée dans le concert des grandes opérations à enjeu économique et d'aménagement du territoire et ce, au bénéfice du développement des organismes et des entreprises présents sur le site.

Dans le cadre d'une opération d'aménagement du territoire au cœur des politiques publiques de développement économique par l'innovation, l'enjeu stratégique est la création de liens entre entreprises et laboratoires et la création de projets et d'opportunités de développement. Il faut susciter le rapprochement entre la recherche et l'économie, favoriser le développement de projets collaboratifs innovants, la création de valeurs, d'entreprises et d'emplois. En effet, face à la globalisation des marchés et à la concurrence des pays émergents, seule l'économie de la connaissance et l'adossement créatif des sphères scientifiques et industrielles garantiront la compétitivité de nos économies : les « green Tech » porteront la prochaine vague de l'innovation et de la croissance.

Pour l'année 2013, le Syndicat Mixte de l'Arbois souhaite maintenir sa politique de gestion patrimoniale innovante, poursuivre ses objectifs d'investissements patrimoniaux et de développement.

I - Sur la ZAC du Petit Arbois :

Aménagement de zone :

Aménagement paysager des abords des bâtiments Pasteur, Villemin et Martel

Loi sur l'eau - création de bassins de rétention (2^{ème} partie)

II- Sur le Domaine de la Gare :

Aménagement de zone en cours

Suite des études et acquisitions foncières concernant la desserte de la ZAC.

III- Sur le Domaine du Tourillon :

Pour ce qui concerne le Domaine du Tourillon, dernier élément du triptyque dont le Technopôle est chargé en terme d'espaces d'activités, les études de création de la ZAC sont en cours. Conformément à la convention signée avec la SPL Terra 13, une avance sera attribuée pour réaliser les études de faisabilité.

IV- En matière d'action patrimoniale :

Lancement de la troisième phase de travaux suite au diagnostic thermique et de performance énergétique : Bâtiment de l'Horloge - Réhabilitation du système de chauffage.

Renforcement de la structure du bâtiment Pasteur

Rénovation partielle des bâtiments Laennec, Marconi et aménagements complémentaires au Lavoisier

Aménagements complémentaires au bâtiment Gérard Mégie

Travaux d'adaptation du bâtiment Henri Poincaré

Installation d'une ombrière sur le quai-terrasse du Restaurant inter-entreprises

V- En faveur de l'enseignement supérieur et la recherche interuniversitaire :

Mise en œuvre d'un plan de développement pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire. Ce plan doit permettre le démarrage imminent des projets EQUIPEX et pérenniser l'implantation des équipes de recherches scientifiques.

Premier axe de développement : Extension du Pavillon Trocadéro

VI - En matière financière

En investissement :

Au Budget Annexe, les travaux d'adaptation du bâtiment Henri Poincaré sont financés par emprunt. En effet, ces opérations ne relèvent pas des équipements publics et doivent donc s'équilibrer financièrement sans appel aux contributions des membres.

Pour ce qui concerne les nouveaux investissements patrimoniaux affectés au Budget Principal (Extension du Pavillon Trocadéro), ils feront l'objet d'un emprunt dont le remboursement étalé dans le temps sera couvert par les cotisations des membres.

Les travaux de pérennisation du patrimoine (Laennec, Horloge, Marceñi, Pasteur) et l'aménagement des bâtiments existants sont équilibrés par les recettes locatives, la contribution des membres (200 000 €) et une part de l'emprunt.

Le renouvellement des équipements logistiques (informatique, mobilier, véhicule) est couvert essentiellement par l'annuité d'amortissement.

L'avance remboursable de 300 000 € au Budget Annexe pour préfinancer l'opération de construction du bâtiment Henri Poincaré est financé par fond propre via les cotisations des membres.

L'aménagement de zone est financé directement par les cotisations des membres.

Aussi le budget 2013 est impacté à hauteur de 1.68 M€ par l'entrée en phase de réalisation de la ZAC de la Gare et sa desserte routière.

La participation des membres affectée en investissement augmente donc de 1.58 M€ (+25,39%) pour un montant de 2 846 896 €.

En fonctionnement :

Sollicité en solidarité à l'effort demandé aux collectivités membres, le SMA s'est engagé lui aussi dans une démarche volontariste de réduction de ses charges de fonctionnement.

La suppression d'un poste de Direction et des économies substantielles sur les moyens des services permettent de réduire la participation des membres de 180 000 €.

La participation des membres affectée au fonctionnement diminue de 6,34% pour un montant de 2 723 543 €.

LE BUDGET PRINCIPAL

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

10 874 127,96 €

1-1 TRAVAUX

901 000 €

Dans la ZAC du Petit Arbois, ils porteront principalement sur :

- * l'aménagement de zone
 - Bassins de rétention - loi sur l'eau (2^{ème} partie) 315 000 €
 - Aménagements paysagers 50 000 €

- * l'amélioration de bâtiments (Plan pluriannuel de valorisation)
 - Réhabilitation thermique du bâtiment de l'Horloge 55 000 €
 - Aménagement des bâtiments existants 70 000 €
 - Ombrière du restaurant 40 000 €
 - Réhabilitation bâtiments Pasteur, Marconi, Laennec 121 000 €

- * le plan de développement pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire
 - Extension du bâtiment Trocadéro (3^{ème} partie) 250 000 €

1-2 AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA GARE

1 680 000 €

- * Avance remboursable à l'aménageur 1 500 000 €

- * Etudes sur la desserte de la ZAC 80 000 €

- * Acquisitions foncières pour la desserte 100 000 €

1-3 LOGISTIQUE DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS

113 291 €

L'équipement du SMA est inscrit au budget pour 113 291 € et concerne des acquisitions de matériels informatiques et logiciels, divers mobiliers et le renouvellement de véhicule.

1-4 EMPRUNTS ET DETTES**1 104 459,13 €**

Le capital à rembourser des emprunts contractés les années précédentes se monte à 698 300 € auquel il convient d'ajouter 406 000 € inscrits en dépenses et en recettes pour l'option ligne de trésorerie (sans incidence sur le résultat) et 159,13 € de dépôts et cautionnements

1-5 PRET AU BUDGET ANNEXE**300 000 €**

Pour préfinancer l'opération de construction du bâtiment Henri Poincaré/Plateforme Technologique pendant sa phase de lancement.

1-6 REPORT DE CREDITS 2012**6 764 053,83€****ET REAFFECTATIONS**

Le résultat de l'exercice 2012 est affecté directement au Budget Primitif 2013 au même titre que les crédits reportés.

Ceux-ci donnent lieu à des réaffectations :

Article budgétaire	Libelle	objet de la dépense	Montant
2031	Frais d'étude	PEP Aménagement des abords Poincaré & promenade paysagère	-20 000,00
2312	immo en cours - terrains	PEP Aménagement des abords Poincaré & promenade paysagère	20 000,00
2031	Frais d'étude	PEP Gestion des déchets	-4 093,20
2312	immo en cours - terrains	PEP Gestion des déchets	4 093,20
2315	réseaux divers	PEP Aménagement de voirie	-80 000,00
2315	réseaux divers	PEP protection incendie DFCI	70 000,00
2121	plantation arbustes	PEP Aménagement forestier	10 000,00
2313	aménagement bat existants	Aménagement des bâtiments existants	-8 375,35

21735	construction installations générales	Aménagement des bâtiments existants	8 375,35
2313	aménagement bat existants	Poste d'accueil et de garde	-10 000,00
21735	construction installations générales	Extension terrasse quai (ombrière)	10 000,00
2313	aménagement bat existants	Résidence des chercheurs	-110 335,60
2313	aménagement bat existants	Extension bâtiment Trocadéro	110 335,60
2315	réseaux divers	PEP arrêt bus, parc, cycles	-40 000,00
2181	installations générales	PEP Mobilier urbain	40 000,00
2312	immo en cours terrains	PEP Viabilisation secteur Nord	-200 000,00
2312	immo en cours terrains	PEP Aménagement du parc central	-70 000,00
2315	réseaux divers	PEP Parkings	-67 000,00
2312	immo en cours terrains	PEP Aménagement des abords Resto & placette	337 000,00
2313	aménagement bat existants	Résidence des chercheurs	-110 335,60
2313	aménagement bat existants	Extension du bâtiment Trocadéro	110 335,60

PEP : PLAN DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DU PETIT ARBOIS

1-7 REGULARISATION COMPTABLE D'UNE OPERATION

SOUS MANDAT DE 1999

11 324 €

II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

6 606 849 €

2-1 CHARGES DE PERSONNEL

1 361 000 €

2-2 CHARGES A CARACTERE GENERAL

2 063 316 €

Les frais généraux de fonctionnement de la structure comprennent notamment

DEVELOPPEMENT ET COMMUNICATION

280 000 €

Dépenses destinées à la valorisation du Technopôle et aux actions de développement.

ENTRETIEN DU PATRIMOINE & NETTOYAGE

540 000 €

terrains, patrimoine bâti, voies & réseaux, véhicules, équipements divers, maintenance, nettoyage

Ces frais sont remboursés partiellement au Syndicat Mixte de l'Arbois par les organismes implantés sur le site.

GARDIENNAGE DU SITE

490 000 €

Ces frais sont remboursés partiellement au Syndicat Mixte de l'Arbois par les organismes implantés sur le site.

FLUIDES

215 000 €

eau & assainissement, énergie, chauffage, carburant

2-3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

39 300 €

Ces charges comprennent notamment:

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

38 000 €

subventions versées par le Syndicat Mixte de l'Arbois aux organismes acteurs du Développement. Pour 2013, il s'agit de la reconduction de la subvention accordée à la pépinière d'entreprise CEEI soit 38 000 €.

2-4 REMBOURSEMENTS DES INTERETS D'EMPRUNTS

168 665 €

les intérêts des emprunts contractés au cours des années précédentes représentent pour le budget principal

159 665 €

les intérêts courus non échus nécessitent une inscription de

9 000 €

2-5 CHARGES EXCEPTIONNELLES

48 225 €

régularisation de charges locatives sur provision

2-6 AMORTISSEMENTS 79 447 €

les crédits relatifs à la dotation aux amortissements des mobiliers, matériels et véhicules.

2-7 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2 846 896 €

le prélèvement correspond à la couverture du capital de la dette à rembourser en 2013, ainsi qu'à la part des contributions nécessaires à la réalisation des investissements programmés

III - LES RECETTES

3-1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 6 606 849 €

- Les produits de gestion courante :
 - les loyers et charges des bâtiments affectés aux entreprises : 850 000 €
 - produits du domaine : 7 710 €
 - mise à disposition de l'espace de conférence : 7 000 €
- le remboursement des charges par le Budget Annexe : 72 300 €
- subventions et mécénat pour le Colloque : 27 000 €

- les produits exceptionnels : 72 400 €
 - régularisation de charges locatives, remboursement de frais, recettes photovoltaïques

Par voie de conséquence, les cotisations des membres seront appelées à hauteur de 5 570 439 €

se répartissant, selon les statuts, de la façon suivante :

- part relative à la couverture des dépenses de fonctionnement (y compris les crédits correspondants au prélèvement lié au remboursement de la dette) 2 723 543 €

- Conseil Général	1 638 408 €
- CPA	948 958 €
- Conseil Régional	136 177 €

part relative au financement des programmes d'investissement r 2 845 896€

- Conseil Général	1 622 731 €
- CPA	1 081 820 €
- Conseil Régional	142 345 €

3-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**10 874 127,96 €**

➤ virement de la section de fonctionnement afin de financer l'investissement:	2 846 896 €
➤ recette correspondant aux amortissements:	79 447 €
➤ subventions d'investissement (ADEME et Aix-Marseille Université)	15 000 €
➤ emprunt correspondant à l'option ligne de trésorerie inscrit en dépenses et en recettes (sans incidence sur le résultat)	406 000 €
➤ emprunt correspondant au plan pour l'enseignement supérieur recherche et la réhabilitation du patrimoine bâti:	400 000 €
➤ compte tenu des investissements réalisés en 2012, le remboursement de FCTVA dont bénéficiera le SMA a été évalué à	76 918 €
➤ les Reports de crédit 2012 :	7 049 866,96 €

POUR SYNTHESE : CONTRIBUTIONS TOTALES DES MEMBRES

➤ Conseil Général	3 261 139€
➤ CPA	2 030 778€
➤ Conseil Régional	278 522€

LE BUDGET ANNEXE

(Celui-ci étant assujéti à la TVA, les montants sont donnés hors-taxes)

I LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		15 157 509,71 €
I-1 LES TRAVAUX		
➤ Aménagements au Bâtiment Gérard MEGIE		33 500,00 €
➤ Aménagements au Bâtiment Lavoisier		12 000,00 €
➤ Adaptation du Bâtiment Henri Poincaré		110 000,00 €
I-2 LES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
➤ Annuité en capital des emprunts		550 334,00 €
➤ Dépôts et cautionnements		15 000,00 €
➤ Option de tirage sur ligne de trésorerie (par le remboursement temporaire d'emprunts, écriture équilibrée en recette et dépense, sans incidence sur le résultat)		11 242 435,00 €
Dépenses imprévues		40 000,76 €
I-3 LES REPORTS DE CREDIT 2012		3 154 239,95 €
II LES DEPENSES D'EXPLOITATION		1 122 200 €
II-1 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL		361 722 €
Il s'agit essentiellement des dépenses engagées pour l'entretien et la maintenance des bâtiments et qui sont pour partie remboursées au Syndicat Mixte par les locataires.		
II-2 LES CHARGES FINANCIERES		437 154 €
Celles-ci représentent les intérêts et ICNE des emprunts pour la construction de bâtiments (G. MEGIE, Lavoisier, H. Poincaré)		
II-3 LA DOTATION EN AMORTISSEMENT		258 110 €
Il s'agit du montant correspondant à l'amortissement technique des bâtiments G. Mégie, Lavoisier et Village Relais.		
II-4 LES CHARGES EXCEPTIONNELLES		13 000 €
Il s'agit du montant prévu pour régulariser les trop perçu de charges locatives		
II-5 DIVERS		10 €
II-6 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		52 204 €

III LES RECETTES D'EXPLOITATION	1 122 200 €
Revenus locatifs	842 000 €
Remboursement de charges	200 000 €
Produits de gestion courante	37 000 €
Produits exceptionnels	43 200 €

IV LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 157 509,71 €
---	------------------------

IV-1 Amortissement de la construction du bâtiment	258 110,00 €
--	---------------------

Il s'agit de l'inscription en recette d'investissement du montant inscrit en dépenses d'exploitation pour l'amortissement technique des bâtiments.

IV-2 Emprunts et dettes assimilées	11 667 435,00 €
---	------------------------

- Emprunt pour financer les travaux d'adaptation sur le Bâtiment H Poincaré 110 000,00 €
- Dépôts et cautionnements 15 000,00 €
- Option de tirage sur ligne de trésorerie (par le remboursement temporaire d'emprunts, écriture équilibrée en recette et dépensé, sans incidence sur le résultat) 11 242 435,00 €
- Dette sur le Budget Principal pour le préfinancement de l'opération de construction du bâtiment Henri Poincaré en phase de lancement 300 000,00 €

IV-3 LES REPORTS DE CREDIT 2011	3 179 760,71 €
--	-----------------------

IV-4 Virement de la Section de Fonctionnement	52 204,00 €
--	--------------------

Tels sont les éléments du projet de Budget Primitif du Syndicat Mixte de l'Arbois qui ont été soumis.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité:

- D'approuver le Budget Primitif 2013 du Syndicat Mixte de l'Arbois constitué par son Budget Principal et son Budget Annexe.
- D'autoriser le Président du Syndicat Mixte de l'Arbois à solliciter pour les projets concernant notamment la ZAC du Petit Arbois, auprès de tout organisme public, toute subvention susceptible d'être attribuée.

LE PRÉSIDENT,



ALEXANDRE MEDVEDOWSKY

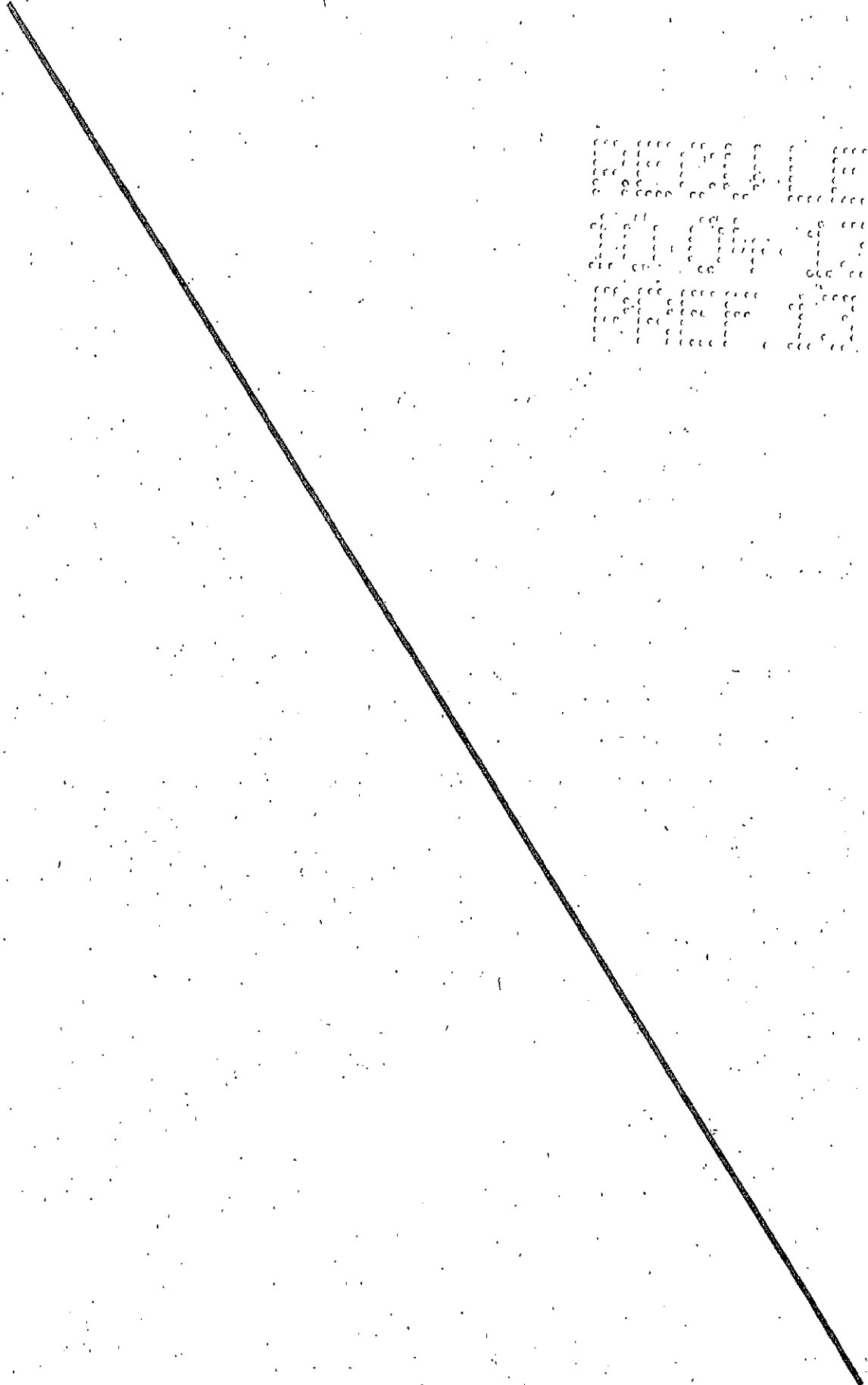
DELIBERATION

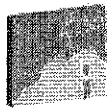
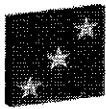
Déposée en Préfecture le : 10/04/2013

Affichée le : 11/04/2013

Rendue exécutoire à partir du : 11/04/2013

1954
1955
1956





**TECHNOPÔLE DE L'ENVIRONNEMENT
ARBOIS-MÉDITERRANÉE**

Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement, d'Équipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois

Création ESC 1991

BUDGET PRIMITIF 2013 Programme d'Investissement

Conformément aux orientations budgétaires présentées le 22 Février 2013, le budget 2013 a pour objectif de contribuer à renforcer la lisibilité et l'attractivité du Technopôle de l'Environnement Arbois Méditerranée dans le concert des grandes opérations à enjeu économique et d'aménagement du territoire et ce, au bénéfice du développement des organismes et des entreprises présents sur le site.

Dans le cadre d'une opération d'aménagement du territoire au cœur des politiques publiques de développement économique par l'innovation, l'enjeu stratégique est la création de liens entre entreprises et laboratoires et la création de projets et d'opportunités de développement. Il faut susciter le rapprochement entre la recherche et l'économie, favoriser le développement de projets collaboratifs innovants, la création de valeurs, d'entreprises et d'emplois. En effet, face à la globalisation des marchés et à la concurrence des pays émergents, seule l'économie de la connaissance et l'adossement créatif des sphères scientifiques et industrielles garantiront la compétitivité de nos économies : les « green Tech » porteront la prochaine vague de l'innovation et de la croissance.

Pour l'année 2013, le Syndicat Mixte de l'Arbois souhaite maintenir sa politique de gestion patrimoniale innovante, poursuivre ses objectifs d'investissements patrimoniaux et de développement.

LE BUDGET PRINCIPAL

I – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

10 874 127,96 €

1-1 ZAC DU PETIT ARBOIS

901 000,00 €

décomposé selon :

*** Aménagement de zone**

- Création de Bassins de rétention – loi sur l'eau (2^{ème} partie) 315 000,00 €
- Aménagements paysagers des abords des bâtiments
Pasteur, Villemin et Martel 50 000,00 €

*** Amélioration de bâtiments (Plan pluriannuel de valorisation)**

- Réhabilitation thermique du bâtiment de l'Horloge 55 000,00 €
- Aménagement des bâtiments existants 70 000,00 €
- Ombrière pour la terrasse du restaurant inter-entreprises 40 000,00 €
- Réhabilitation des bâtiments Pasteur, Marconi et Laennec 121 000,00 €

*** Plan de développement pour l'enseignement supérieur
et la recherche universitaire**

- Extension du bâtiment Trocadéro (3^{ème} partie) 250 000,00 €

1-2 ZAC DE LA GARE

1 680 000,00 €

*** Avance remboursable à l'aménageur de la Zac
prévue par convention**

1 500 000,00 €

*** Etudes sur la desserte de la Zac**

80 000,00 €

*** Acquisitions foncières pour la desserte de la Zac**

100 000,00 €

1-3 EQUIPEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS

113 291,00 €

acquisitions de matériels informatiques et logiciels,
divers mobiliers et le renouvellement de véhicules.

1-4 EMPRUNTS ET DETTES

1 104 459,13 €

décomposé selon :

*** Annuité en capital à rembourser**

698 300,00 €

*** ligne de trésorerie**

406 000,00 €

*** dépôts et cautionnements**

159,13 €

1-5 AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET ANNEXE 300 000,00 €

préfinancement de l'opération de construction du bâtiment
Henri Poincaré/Plateforme Technologique pendant sa phase de lancement.

1-6 REPORT DE CREDITS 2012 6 764 053,83 €

ET REAFFECTATIONS 2013

ZAC DU PETIT ARBOIS

* Etudes d'aménagement de la ZAC	69 127,03 €
* Viabilisation du secteur Sud	495 071,40 €
* Viabilisation du secteur Nord	77 849,59 €
* Aménagement de voirie	374 417,61 €
* Aménagement de parkings	924 671,96 €
* Installation de signalétique	188 824,08 €
* Eclairage public	145 801,44 €
* Construction d'un poste de garde – entrée du site	126 825,47 €
* Aménagement d'arrêts de bus, parc cycles	84 000,00 €
* Mobilier urbain	40 000,00 €
* Aménagements pour la gestion des déchets	4 093,20 €
* Installation du réseau très haut débit par Fibre optique	180 000,00 €
* Création de bassins de rétention – loi sur l'eau	816 686,23 €
* Rénovation du réseau pluvial	50 440,73 €
* Aménagement de protection incendie, pistes DFCI	222 658,00 €
* Aménagement forestier et arbustes	10 000,00 €
* Aménagement des abords du bâtiment poincaré et promenade paysagère	248 883,37 €
* Aménagement des abords du restaurant inter-entreprises et placette	455 163,00 €
* Aménagement du quai terrasse du restaurant inter-entreprises	10 000,00 €

* Aménagement du parc central	3 699,96 €
* Viabilisation tertiaire du village relais	48 063,11 €
* Extension du bâtiment Trocadéro (Plan de développement pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire)	781 304,06 €
* Etudes de diagnostic des bâtiments et accessibilité	73 648,00 €
* Réhabilitation du bâtiment La Villa	40 000,00 €
* Travaux sur les bâtiments existants	8 375,35 €
* Dépôts et cautionnements	27 182,54 €

FUTURE ZAC DU TOURILLON

* Etudes préalables à la création de la ZAC du Tourillon	616 467,00 €
--	--------------

ZAC DE LA GARE

* Etudes Desserte de la ZAC de la Gare	93 146,92 €
* Station de potabilisation ZAC de la Gare	500 000,00 €

EQUIPEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS

* logiciels informatiques	5 670,64 €
* véhicule de transport	19 514,51 €
* Matériel informatique	9 468,63 €
* Mobilier et matériels	13 000,00 €

1-7 REGULARISATION COMPTABLE D'UNE OPERATION

SOUS MANDAT DE 1999

11 324,00 €

Le Directeur Administratif et Financier

Olivier DESARNAUD

De : "Olivier DESARNAUD" <odesarnaud@arbois-med.com>
A: "Elisabeth Motte" <emotte@agglo-paysdaix.fr>
Date: 04/10/2013 15:11
Objet : Aménagement de la ZAC de la Gare : report de l'appel à contribution sur 2014

Bonjour,

Par la présente, je porte à votre attention l'information suivante :

Aménagement de la ZAC de la Gare : report de l'appel à contribution sur 2014

Au Budget Primitif 2013 du Syndicat Mixte de l'Arbois, les dépenses d'aménagement de la ZAC de la Gare étaient prévues pour 1 680 000 € selon :

- Avance remboursable à l'aménageur : 1 500 000 €
- Etudes sur la desserte de la ZAC : 80 000 €
- Acquisitions foncières pour la desserte : 100 000 €

Toutefois, le Syndicat Mixte reste toujours en attente de l'Arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de défrichement, qui devrait lui être notifié au 1^{er} semestre 2014. En conséquence, il n'appellera pas en 2013 la participation des membres y afférant (1 680 000 €).

Lors du Comité Syndical du 11 octobre, une Décision Budgétaire Modificative sera présentée afin de réduire les crédits prévisionnels affectés et les recettes afférentes.

La contribution 2013 des membres à la section d'investissement du SMA (subvention) sera donc réduite.

Concernant la Communauté du Pays d'Aix, le montant appelé sera ajusté à la baisse selon :

Part CPA (38%) dans le financement 2013 de la ZAC : $1\,680\,000\text{ €} \times 0,38 = 638\,400\text{ €}$

Montant initial (voté au BP 2013) : 1 081 820 €

-Part destinée à la ZAC : -638 400 €

Contribution à appeler : 443 420 €

La contribution 2013 de la CPA aux projets d'investissement du SMA (subvention) sera donc limitée à 443 420 €.

Je reste à votre disposition.

Bien cordialement,

Olivier DESARNAUD

Directeur Administratif et Financier

Syndicat Mixte d'étude, d'aménagement, d'équipement et de gestion

de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois

TECHNOPOLE DE L'ENVIRONNEMENT

Arbois-Méditerranée

Domaine du Petit Arbois BP67

13545 Aix en Provence Cedex 04

tel 04 42 97 17 02

OBJET : Interventions économiques - Attribution d'une subvention d'investissement au bénéfice du Syndicat Mixte de l'Arbois pour l'année 2013

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

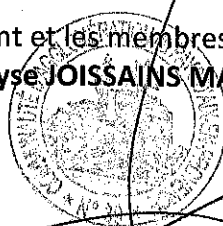
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



15 OCT. 2013